



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 29 février 2024

Au Conseil communal de Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 02/02.2024
Octroi jusqu'au 30 septembre 2025 d'une ligne de crédit de Fr. 100'000.- à l'association
«Société du Giron du Pied du Jura FVJC2025»**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 20 février dernier pour traiter de ce préavis.

Monsieur le Syndic Stéphane Porzi, Monsieur le Municipal Anthony Hennard ainsi que Monsieur le boursier communal Jean-Yves Thévoz étaient également présents. Ils ont répondu à nos diverses questions, ce dont nous les remercions.

La Commission était composée de :

Madame Sylvie Fuchs et de Messieurs Fabrice Dessaux, Henri Haller, Denis Oggiano, Sylvain Rodriguez ainsi que l'auteur de ces lignes. M. Marc Häfliger s'est excusé.

Dans le cadre de la discussion avec la Municipalité, il est ressorti que l'octroi d'une ligne de crédit par la Commune hôte du Giron des Jeunes est usuel. De plus, l'attribution de l'organisation plus tôt que par le passé a pour conséquence que les entrées de sponsoring sont décalées par rapport aux dépenses liées à l'organisation du giron. Ce décalage temporel entraîne la nécessité d'obtenir une avance de la Commune pour notre société de jeunesse. A noter que cette dernière s'engage à réduire le montant de la ligne de crédit en fonction des entrées de sponsoring et donc à ne pas attendre la fin de la manifestation pour le faire. Enfin, les budgets présentés tendent à démontrer que le risque pour la Commune de ne pouvoir récupérer tout ou partie des montants avancés est proche de zéro. Dans ce contexte, la Commission a été particulièrement confortée par la solidité du Comité d'organisation composé de gens dignes de confiance ayant à cœur d'assurer un suivi budgétaire rigoureux. C'est le lieu de préciser qu'Henri Haller, trésorier de l'association et membre de la Commission des finances, s'est abstenu dans le cadre du traitement de ce préavis.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances juge à l'unanimité qu'il se justifie d'allouer les montants demandés au vu du caractère emblématique de cet événement d'importance régionale.

La Commission des finances vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°02/02.2024
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à accorder une ligne de crédit sans intérêt de Fr. 100'000.- à la Société du Giron du Pied du Jura FVJC 2025;
2. d'accepter les conditions de prêt et de remboursement prévues dans la convention signée avec cette association;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes.

Pour la Commission des Finances, le Président :



Nicolas Cottier